

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00025

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 3 octobre 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une hauteur maximale de 3,66 mètres pour la hauteur d'une porte de garage sur une résidence unifamiliale isolée.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 6.2.8, que la hauteur maximale de la porte ou l'accès au bâtiment accessoire ne peut excéder 3,04 m (10 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 079 du cadastre du Québec, sis au 1660 route 241, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 3 octobre 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James Lacroix-Langlois